

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 3 juillet 2023 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli .

Sont présents les conseillères et conseillers : Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2023-07-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

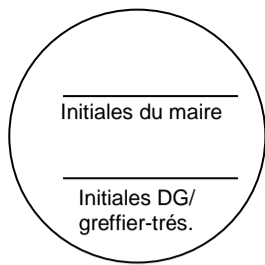
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt no 2023-06 décrétant une dépense de 272 600\$ \$ et un emprunt de 272 600 \$ pour l'exécution de travaux de pavage des phases I et II de la rue de l'Érablière
8. Adoption du premier projet de règlement no 2023-05 visant à modifier le règlement de zonage numéro 2004-6 dans le but d'agrandir la zone c-7 à même une partie de la zone c-10 et de permettre la classe d'usages « entrepreneurs en construction » et l'usage spécifiquement autorisé « mini entrepôt » dans la zone c-10.
9. Résolution octroyant le contrat de production d'une enseigne numérique



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

10. Résolution autorisant le versement final de la retenue contractuelle à Énergère pour le mandat d'éclairage public
11. Résolution autorisant la signature du certificat de réception finale et la libération de la retenue contractuelle (DP no .2) à Sintra pour les travaux de réfection et pavage d'une partie du 9^e rang et du chemin de la Grande-Ligne dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – PAVL AIRL
12. Résolution confirmant la fin des travaux de réfection et pavage du 9^e rang et de la Grande-Ligne dans le cadre du programme PAVL-AIRL
13. Résolution autorisant la signature de l'entente pour le pavage de la phase II de la rue De l'Érablière
14. Résolution acceptant les travaux de la phase II de la rue De l'Érablière et autorisant la signature du contrat de cession de la phase II à la municipalité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

15. Résolution acceptant l'estimé des coûts préparés par l'ingénieur Jean Lanciault du Service ingénierie et infrastructure de la FQM pour la préparation de l'estimé, des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet de pavage de la rue De l'Érablière
16. Résolution autorisant la publication d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage de la rue De l'Érablière conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt
17. Scellement de fissures

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Désignation d'une fourrière
19. Travaux à la génératrice du surpresseur

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

20. Commandite équipe Domtar pour la Fondation Christian Vachon

AUTRES

21. Affaires nouvelles et suivi
22. Deuxième période de questions
23. Correspondance
24. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2023-07-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2023

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023.

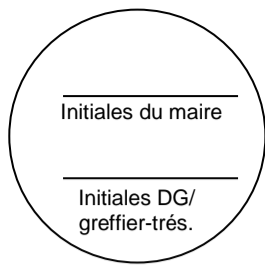
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3 personnes étaient présentes au début de l'assemblée. Pas de questions posées.

2023-07-03

5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 3 juillet 2023

membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté appuyé par la conseillère Johanne Maurice et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

3 juillet 2023

Liste des paiements émis (du 2023-06-07 au 2023-07-03)

Détaillée par Date

Poste Banque: 54-110-00-000

| N° déboursé | N° chèque | Lot | Date | N° fourn. | Nom | Description | Montant |
|---------------|-----------|-----|------------|-----------|----------------------------|----------------|---------------|
| 202300346 (I) | 8195 | | 2023-06-12 | 1498 | Info-excavation | | 402,41 \$ |
| 202300347 (I) | | | 2023-06-12 | 1463 | Solutions I.D 2009 | | 837,02 \$ |
| 202300348 (I) | | | 2023-06-12 | 32 | INFOTECH | | 367,92 \$ |
| 202300350 (I) | | | 2023-06-12 | 1252 | CLÔTURES ORFORD INC. | | 3 070,18 \$ |
| 202300352 (I) | | | 2023-06-14 | 947 | ROLLAND CAMIRÉ | | 1 086,51 \$ |
| 202300353 (I) | | | 2023-06-14 | 1510 | Jardins Windsor (Les) | | 344,93 \$ |
| 202300354 (I) | | | 2023-06-16 | 1360 | ADN COMMUNICATION | | 50,41 \$ |
| 202300355 (I) | | | 2023-06-16 | 143 | BELL CANADA | | 87,24 \$ |
| 202300356 (I) | | | 2023-06-16 | 1168 | COGECO Connexion Inc. | | 80,43 \$ |
| 202300357 (I) | | | 2023-06-16 | 28 | hydro | | 64,19 \$ |
| 202300358 (I) | | | 2023-06-16 | 28 | hydro | | 299,11 \$ |
| 202300359 (I) | | | 2023-06-16 | 885 | PITNEY BOWES LEASING | | 154,70 \$ |
| 202300360 (I) | | | 2023-06-22 | 1512 | CHAREST MÉLISSA | Remboursement: | 60,00 \$ |
| 202300364 (I) | 8196 | | 2023-06-29 | 1511 | A. Prefontaine & associés | | 695,37 \$ |
| 202300365 (A) | | | 2023-06-29 | 1109 | Buropro Citation inc. | | 197,23 \$ |
| 202300366 (I) | 8197 | | 2023-06-29 | 652 | CQ WINDSOR # 6892 | | 27,57 \$ |
| 202300368 (A) | | | 2023-06-29 | 774 | ENTREPRISE B. CHEVALIER | | 5 351,71 \$ |
| 202300369 (A) | | | 2023-06-29 | 887 | EXCAVATION MICHEL | | 24 503,67 \$ |
| 202300370 (A) | | | 2023-06-29 | 1514 | France Morin | | 400,00 \$ |
| 202300371 (A) | | | 2023-06-29 | 359 | SIGNALISATION DE L'ESTRIE | | 218,41 \$ |
| 202300372 (A) | | | 2023-06-29 | 34 | JOURNAL ACTUALITÉS - | | 199,19 \$ |
| 202300373 (A) | | | 2023-06-29 | 784 | LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS | | 219,28 \$ |
| 202300374 (A) | | | 2023-06-29 | 35 | LOCATION WINDSOR INC. | | 490,75 \$ |
| 202300375 (A) | | | 2023-06-29 | 1358 | MARIE-CÉLINE CORBEIL | | 379,94 \$ |
| 202300376 (A) | | | 2023-06-29 | 30 | MARTINEAU | | 328,83 \$ |
| 202300377 (A) | | | 2023-06-29 | 799 | MARC MORIN | | 1 258,17 \$ |
| 202300378 (A) | | | 2023-06-29 | 60 | PIECES D'AUTO BILODEAU | | 200,59 \$ |
| 202300379 (A) | | | 2023-06-29 | 1505 | Pierre Chouinard & fils | | 2 204,48 \$ |
| 202300380 (A) | | | 2023-06-29 | 39 | RÉGIE INTERMUN. | | 107 704,00 \$ |
| 202300381 (A) | | | 2023-06-29 | 1491 | Régie inter. sanitaire des | | 4 347,82 \$ |
| 202300382 (A) | | | 2023-06-29 | 1113 | TERRAQUAVI | | 241,45 \$ |
| 202300383 (A) | | | 2023-06-29 | 1000 | VALORIS | | 7 008,90 \$ |
| 202300384 (I) | 8198 | | 2023-06-29 | 1483 | VBL Autocentre inc. | | 509,89 \$ |
| 202300385 (I) | 8199 | | 2023-06-29 | 230 | VILLE DE SHERBROOKE | | 8 611,68 \$ |
| 202300386 (A) | | | 2023-06-29 | 14 | VIVACO groupe coopératif | | 684,14 \$ |
| 202300387 (A) | | | 2023-06-29 | 62 | VILLE DE WINDSOR | | 455,46 \$ |
| 202300389 (A) | | | 2023-06-29 | 1206 | LES ÉQUIPEMENTS RM | | 189,29 \$ |
| 202300390 (I) | | | 2023-06-29 | 4 | BELL MOBILITÉ | | 67,74 \$ |

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000

173 400,61 \$

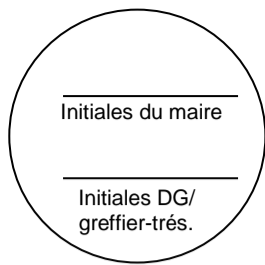
Total des paiements

173 400,61 \$

Total des chèques 167 428,94 \$

Total des dépôts directs 5 971,67 \$

173 400,61 \$



Initiales du maire

Initiales DG/
greffier-trés.

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 3 juillet 2023

Total des paies émises(du 2023-06-07 au 2023-07-03)

| | |
|---------------|---------------------|
| Dépôt direct: | 18 445,68 \$ |
| Chèque: | 0,00 \$ |
| Total: | 18 445,68 \$ |

Dépôt direct et chèque

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) Mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- il y a eu une visite des travaux de la phase II de la rue De l'Érablière pour l'acceptation des travaux par la municipalité. Quelques correctifs mineurs sont à apporter avant l'acceptation.
- Il y a eu une visite des travaux au 9^e rang et au chemin de la Grande Ligne réalisés par Sintra. Les travaux sont conformes.
- Le comité de voirie a visité les 3 génératrices pour constater l'équipement installé comme chauffe-moteur. Nous avons un problème avec l'antigel de la génératrice au surpresseur. Avant de modifier l'équipement en place, une deuxième analyse de l'antigel sera effectuée avant d'autoriser le remplacement de l'équipement.
- Nous attendons la visite de l'électricien pour la modification de l'interrupteur de l'éclairage au terrain de balle.

b) Travaux publics et hygiène du milieu : le rechargement du rang 9 effectués conjointement avec St-Claude sont complétés. Des travaux de creusage de fossé et de remplacement de ponceaux sont à venir dans les prochaines semaines.

c) Régie des incendies : le conseiller Philippe Verly a assisté à la dernière rencontre de la Régie. L'entente CAUCA est toujours en discussion et la révision du schéma de couverture de risque est toujours en discussion à la MRC.

d) Loisirs, culture, familles et aînés: La conseillère Johanne Maurice mentionne que les équipes de baseball ont débuté leurs parties. Il manque un coach pour le groupe 1, l'implication des parents est nécessaire pour la poursuite des activités. Également il y aura une vente de garage organisée par la municipalité le 15 juillet prochain, dès 8h, au parc Floral, sous le nouveau préau.

e) Dossier environnement : pas de nouvelle information.

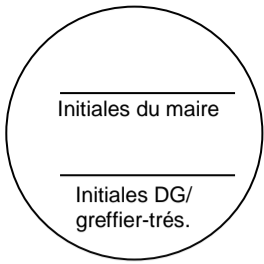
f) Trans-Appel : le conseiller Gilles Perron mentionne que tel que publié dans les divers médias, les services ont dû être réorganisés afin de rationaliser les dépenses et maximiser les routes. Une campagne de communication pour informer les usagers a été réalisée.

g) Urbanisme : pas de nouvelle information.

7. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 2023-06 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 272 200\$ ET UN EMPRUNT DE 272 200\$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE DES PHASES I ET II DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE

Le conseiller Raymond Côté, par la présente :

- Donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-06 décrétant une dépense de 272 200\$ et un emprunt de 272 200\$ pour l'exécution de travaux de pavage des phases



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

I et II de la rue De l'Érablière;

- Dépose le projet de règlement numéro 2023-06 .

2023-07-04

8. **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2023-05 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-6 DANS LE BUT D'AGRANDIR LA ZONE C-7 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C-10 ET DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGES « ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION » ET L'USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ « MINI-ENTREPOSAGE » DANS LA ZONE C-10**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2023-05 conformément à l'article 124 de la Loi;
- de fixer au 14 août 2023, à 20h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

2023-07-05

9. **RÉSOLUTION OCTROYANT LE CONTRAT DE PRODUCTION D'UNE ENSEIGNE NUMÉRIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'une enseigne numérique afin d'informer les citoyens sur une base continue et maintenir un lien d'appartenance avec la municipalité;

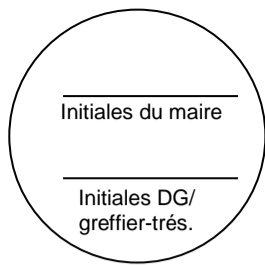
CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la compagnie LUMICOM pour la conception de l'enseigne numérique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie LUMICOM a déposé un devis à la satisfaction du conseil municipal pour la production et l'installation d'une enseigne numérique;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Jonathan Morin Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat pour production et l'installation d'une enseigne numérique à LUMICOM pour le montant de 34 980\$ plus taxes.

QUE ce projet soit financé à même le Fonds Région et ruralité selon la demande déposée à la MRC du Val-Saint-François.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

2023-07-06

10. **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT FINAL DE LA RETENUE CONTRACTUELLE À ÉNERGÈRE POUR LE MANDAT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente contractuelle avec Énergère, 50% de la retenue de performance des économies projetées a été libérée en 2022 suite à la performance positive du remplacement des luminaires au DEL sur le territoire de la municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 3 2.5 du devis de fourniture de luminaires de rues au DEL de la Fédération québécoise des municipalités-FQM, la libération du solde de la retenue contractuelle doit se faire l'année suivante si la performance projetée est atteinte;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité

DE libérer le solde de la retenue contractuelle pour un montant de 1896.56\$ taxes incluses.

2023-07-07

11. **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LA LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DP NO 2. À SINTRA POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET PAVAGE D'UNE PARTIE DU 9^E RANG ET DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-PAVL-AIRL**

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur Jean Lanciault du service Ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités-FQM recommande la libération de la retenue contractuelle (DP no.2) et la signature du certificat de réception définitive suite à la visite du chantier le 12 juin 2023 pour les travaux de réfection et pavage d'une partie du 9^e rang et du chemin de la Grande Ligne;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la signature du certificat de réception définitive;

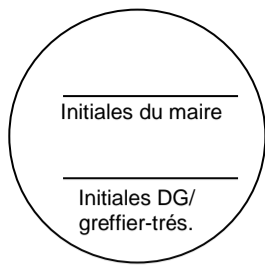
D'autoriser le paiement de la retenue contractuelle au montant de 44 307.76\$ taxes incluses à Sintra.

2023-07-08

12. **RÉSOLUTION POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU VOLET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU DU 9^E RANG ET LE CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE POUR LE DOSSIER NO DHE364337,**

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- une résolution municipale attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Philippe Verly appuyée par le conseiller Sylvain Côté , il est unanimement résolu et adopté à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité de Val-Joli autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale Marie-Céline Corbeil est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

2023-07-09

13. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE PAVAGE DE LA PHASE II DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT QU'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre les parties pour la réalisation de la phase II de la rue de l'Érablière le 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 de l'entente :

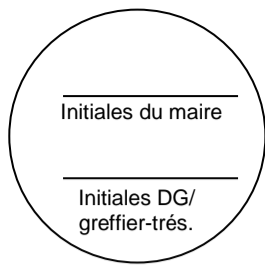
- les travaux d'asphaltage devront être exécutés par le PROMOTEUR et à ses frais, selon l'article 16 du règlement 2021-05 de la municipalité de Val-Joli avant l'acceptation finale de la rue par la MUNICIPALITÉ;
- les travaux devront faire l'objet d'une surveillance à la charge du PROMOTEUR;
- les travaux d'asphaltage devront se réaliser en 2 couches distinctes selon les spécifications de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ a été sollicitée par les résidents de la phase I de la rue de l'Érablière pour faire effectuer à leur frais le pavage de la phase I de la rue de l'Érablière;

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage de la phase II pourrait être réalisé en même temps que ceux de la phase I afin de bénéficier de meilleurs prix et une meilleure coordination des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la MUNICIPALITÉ et le PROMOTEUR ont convenu d'une entente pour la réalisation du pavage de la phase II de la rue De l'Érablière entièrement aux frais du PROMOTEUR aux conditions édictées dans cette entente;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

D'autoriser la signature de l'entente pour le pavage de la phase II de la rue de l'Érablière;

QUE cette entente soit annexée à l'entente relative à des travaux municipaux signée le 30 juin 2022 et en fasse partie intégrante;

D' autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente.

2023-07-10

14 RÉSOLUTION ACCEPTANT LES TRAVAUX DE LA PHASE II DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE ET AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION DE LA PHASE II À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9258-6031 Québec inc. représentée par Monsieur Eric Sundborg (le PROMOTEUR) désire vendre à la municipalité de Val-Joli le lot concerné par la phase II du Développement de l'Érablière situés sur la rue De l'Érablière soit une partie de l'actuel lot 6 386 181 qui est présentement en lotissement pour devenir le futur lot 6 404 810 constituant la rue et le T de virage;

CONSIDÉRANT QUE toutes les quittances sont reçues au moment de la signature du contrat de vente;

CONSIDÉRANT QU' un T de virage a été aménagé sur le lot 6 347 765 et cédé à la municipalité de Val-Joli pour 1\$ et que ce même lot sera rétrocédé à 9258 6031 QC inc. lors du rachat de la phase II par la municipalité de Val-Joli puisqu'un autre T de virage y a été conformément aménagé;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer le contrat d'achat de la phase II du Développement de l'Érablière lorsque les conditions suivantes seront réalisées :

QUE la partie du lot 6386181 soit le futur lot 6 404 810 soit officiellement inscrit au cadastre;

QUE les travaux identifiés lors de la visite du 3 juillet 2023 soient complétés par le PROMOTEUR;

QUE l'entente pour le pavage de la phase II soit signée par le PROMOTEUR;

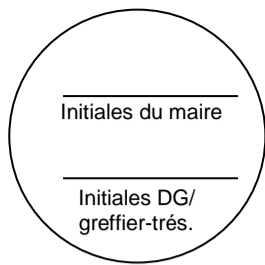
DE confier le mandat du contrat de cession à la municipalité soit confié à Marier et Viens notaires.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2023-07-11

15. RÉSOLUTION ACCEPTANT L'ESTIMÉ DES COÛTS PRÉPARÉ PAR L'INGÉNIEUR JEAN LANCAULT DU SERVICE INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURE DE LA FQM POUR LA PRÉPARATION DE L'ESTIMÉ, DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LE PROJET DE PAVAGE DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie et infrastructure de la Fédération québécoise des municipalités-FQM a préparé un estimé des coûts pour le mandat d'estimation, plans, devis et surveillance de chantier pour le projet de pavage de la rue De l'Érablière;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner le mandat confié au service d'ingénierie et infrastructures de la FQM pour la préparation de l'estimation, plans, devis et surveillance de chantier au montant budgétaire de 11 400\$ plus taxes.

2023-07-12

16. RÉSOLUTION AUTORISANT LA PUBLICATION D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DE L'ÉRABLIÈRE CONDITIONNELLEMENT À L'ACCEPTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2023-06.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite réaliser le pavage de la rue de l'Érablière

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres doit être public;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice
appuyé par le conseiller Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la publication d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage de la rue De l'Érablière, conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt 2023-06.

2023-07-13

17. SCHELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir son réseau routier en bonne condition en procédant à des travaux de scellement de fissures sur ses voies pavées pour une distance d'environ 2000 mètres linéaires;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
appuyé par le conseiller Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de scellement de fissures à Permaroute pour le prix de 1.75\$/ml plus les frais déplacement et mise en place de 750\$ par jour plus taxes.

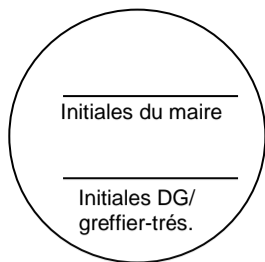
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

2023-07-14

18. DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT QU'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de 2630 8841 Québec INC-Remorquage SAM

CONSIDÉRANT QUE 2630 8841 Québec Inc-Remorquage SAM pourra desservir entre autres la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
appuyé par le conseiller Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal désigne 2630 8841 Québec Inc-Remorquage SAM, propriété de SAMUEL Bisson à opérer une fourrière d'autos au 584A route 143 S., Val-Joli et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Val-Joli;

QUE Remorquage SAM devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société;

QUE les installations de Remorquage SAM devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

QUE les opérations de Remorquage SAM n'aient pas pour effet de contaminer le terrain occupé par la fourrière;

QUE l'espace occupé par la fourrière soit clôturé en entier à l'aide d'une clôture d'une hauteur permettant de soustraire à la vue les véhicules en fourrière;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis;

19. TRAVAUX À LA GÉNÉRATRICE DU SURPRESSEUR

Ce point est reporté.

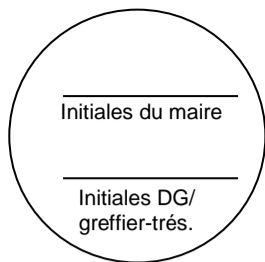
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

2023-07-16

20. COMMANDITE POUR LES ÉQUIPES DE DOMTAR POUR LA PARTICIPATION AU RELAIS DU LAC MEMPHRÉMAGOG AU PROFIT DE LA FONDATION CHRISTIAN VACHON

CONSIDÉRANT QUE des employés de DOMTAR forment des équipes pour participer au Relais du Lac Memphrémagog au profit de la fondation Christian Vachon;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés serviront à parrainer des élèves dans le besoin des écoles de Windsor en leur distribuant du matériel scolaire, des vêtements et des repas pour toute l'année scolaire;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Raymond Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'offrir un don de 250\$-parrainage argent- pour une des équipes de Domtar pour la participation au Relais du Lac Memphrémagog au profit de la Fondation Christian Vachon.

21. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

22. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

5 citoyens sont présents. Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- les ponceaux de fossé
- l'interdiction de combler les fossés
- la visibilité aux intersections de la rue St-Amant et la route 143
- la vitesse sur la rue St-Amant

23. CORRESPONDANCE

2023-07-17

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20h54. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire